

Société nationale de l'amiante

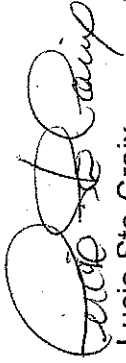
RAPPORT ANNUEL

2008-2009

Rapport d'activité

La Société nationale de l'amiante n'exerce plus d'activités industrielles ni commerciales. Le mandat confié à la direction au cours des dernières années est d'effectuer de façon ordonnée la liquidation des engagements et responsabilités qui ont pris naissance à l'époque où la Société était encore active dans les secteurs minier, manufacturier et de recherche et développement.

L'année 2008-2009 s'est déroulée sous le signe de la transition. Des mesures de réduction des dépenses ont été mises en œuvre et le siège social de la Société a été relocalisé.



Lucie Ste-Croix
Présidente du conseil d'administration

États financiers consolidés de

**SOCIÉTÉ NATIONALE DE
L'AMIANTE**

31 mars 2009

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

Table des matières

Rapport des vérificateurs.....	1
État consolidé des résultats, du résultat étendu et du déficit	2
Bilan consolidé	3
État consolidé des flux de trésorerie.....	4
Notes complémentaires	5-9

Rapport des vérificateurs

Au Ministre responsable de la
Société nationale de l'amiante

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Société nationale de l'amiante au 31 mars 2009 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu et du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Samson Bélaïr / Deloitte + Touche P. R. N. S. R. A.

Le 30 octobre 2009

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 6724

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE
État consolidé des résultats, du résultat étendu et du déficit
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
	\$	\$
Produits		
Subvention d'équilibre	420	344
Intérêts	-	1
Autres revenus	-	7
	420	352
Charges		
Frais d'administration	205	275
Services professionnels	4	156
Avantages sociaux futurs	102	(45)
Frais de déménagement	299	-
	610	386
Perte d'exploitation	(190)	(34)
Gains sur disposition de placements	30	-
Gain sur disposition d'immobilisations	2	-
	32	-
Perte nette	(158)	(34)
Déficit au début	(159 091)	(159 057)
Déficit à la fin	(159 249)	(159 091)

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

Bilan consolidé

au 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

	2009	2008
	\$	\$

Actif

À court terme		
Encaisse	27	6
Subvention à recevoir	25	-
	52	6

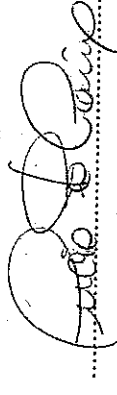
Passif

À court terme		
Créditeurs et charges à payer	231	128
Avantages sociaux futurs (notes 7 et 8)	701	600
	932	728

Capitaux propres déficitaires

Capital-actions (note 6)	158 369	158 369
Déficit	(159 249)	(159 091)
	(880)	(722)
	52	6

Au nom du conseil



....., administrateur

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE
État consolidé des flux de trésorerie
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Perte nette		(34)
Ajustements pour :	(158)	
Gain sur disposition de placements	(30)	-
Gain sur disposition d'immobilisations	(2)	-
	(190)	(34)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	179	(84)
	(11)	(118)
Activités d'investissement		
Produit de disposition de placements	30	-
Produit de disposition d'immobilisations	2	-
	32	-
Augmentation (diminution) de l'encaisse	21	(118)
Encaisse au début	6	124
Encaisse à la fin	27	6

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

1. Description de l'entreprise

La Société nationale de l'amiante (SNA) est une société d'État dont la totalité des actions appartient au gouvernement du Québec. Elle a été constituée par la *Loi sur la Société nationale de l'amiante* (L.R.Q. c.S-18.2). La Société détient des placements dans une entreprise inactive.

2. Continuité de l'exploitation

Les présents états financiers ont été dressés en suivant des principes comptables valables dans un contexte de continuité de l'exploitation. Toutefois, plusieurs événements et circonstances défavorables soulèvent des doutes importants au sujet de la validité de cette convention.

Compte tenu des résultats déficitaires des dernières années, la Société serait dans l'impossibilité de remplir ses obligations financières dans l'hypothèse où le gouvernement du Québec cesserait de lui accorder son appui financier.

Le 14 décembre 2005, l'Assemblée nationale adoptait, suivant les recommandations du groupe de travail sur l'examen des organismes gouvernementaux, le projet de *Loi 120* autorisant le gouvernement du Québec à procéder, par décret, à la date, aux conditions et selon les modalités qu'il déterminera, à la dissolution de la Société ou à sa continuation en personne morale de droit public régi par les dispositions de la Partie I.A de la *Loi sur les compagnies*. Aucun décret n'a été déposé à l'Assemblée nationale à cet effet en date de la préparation de ces états financiers. Dorénavant, le financement de la Société se fera par l'octroi de subventions qui seront négociées sur une base ponctuelle, en fonction des besoins.

Si la convention de la continuité de l'exploitation ne convenait pas à ces états financiers, il pourrait être nécessaire d'apporter des ajustements à la valeur comptable de l'actif et du passif, à la perte nette déclarée et au classement des postes du bilan.

3. Modifications de conventions comptables

Informations à fournir concernant le capital

La Société a adopté les recommandations du chapitre 1535 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA)* intitulé « Informations à fournir concernant le capital ». Ce chapitre exige la présentation d'informations sur les exigences concernant le capital en vertu de règles externes. L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

4. Principales conventions comptables

En raison du fait que de nouvelles normes concernant les instruments financiers seront incluses dans le projet de normes comptables pour les sociétés à capital fermé actuellement en cours d'élaboration par l'ICCA, ce dernier a décidé que les sociétés à capital fermé ne seront pas tenues d'appliquer les chapitres suivants du *Manuel de l'ICCA* : 1530, 3862, 3863 et 3865, qui se seraient autrement appliqués aux états financiers de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2009. La Société a choisi de se prévaloir de cette exemption et continue de se conformer aux exigences du chapitre 3860 et de la Note d'orientation concernant la comptabilité 13 (NOC-13) du *Manuel de l'ICCA*.

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de Société nationale de l'amiante et ceux de sa filiale Mines SNA inc. (détenue à 100 %).

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société. La comptabilisation à la date de transaction est utilisée.

Classification

Encaisse
Subvention à recevoir
Créditeurs et charges à payer

Détenus à des fins de transaction
Prêts et créances
Autres passifs

Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant la date d'échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les autres produits.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

4. Principales conventions comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux effectif.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La Société utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater les produits ou les charges d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

Avantages sociaux futurs

La Société s'est engagée à cotiser à un fonds de retraite supplémentaire pour ses salariés. La valeur actuarielle établie par les actuaires-conseils de la Société, quant aux prestations découlant de ce fonds, est comptabilisée au titre de passif et la variation d'un exercice à l'autre est passée en charge à l'état des résultats.

Impôts sur les bénéfices

Comme la totalité des actions est détenue par le gouvernement du Québec, la Société est exemptée des impôts sur les bénéfices. Il en est de même pour sa filiale en propriété exclusive.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

5. Placement

	2009	2008
	\$	\$
Actions privilégiées catégorie C de Les Technologies Fibrox ltée	-	500
Provision pour baisse de valeur durable	-	500
	-	-

La totalité des actions privilégiées a été vendue contre un montant en espèces de 30 000 \$, ce qui a généré un gain sur disposition du placement.

6. Capital-actions

Autorisé

250 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 1 000 \$ chacune

	2009	2008
	\$	\$
Émis		
158 369 actions ordinaires	158 369	158 369

D'après la *Loi sur la Société nationale de l'amiante*, les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances du gouvernement du Québec.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

7. Avantages sociaux futurs

La valeur actuarielle du fonds de retraite supplémentaire a été établie d'après les actuaires-conseils de la Société et les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

Taux d'intérêt d'actualisation	%
Les 10 premières années d'actualisation	3,50
Les années suivantes	4,25

Indexation prévue pour les années futures

Le moins élevé des deux : 3 %, ou 50 % de l'indice annuel des prix à la consommation

Le montant du passif constitué est sujet à des variations futures en fonction des hypothèses actuarielles prévalant au moment du versement de la prestation.

8. Événements postérieurs à la date du bilan

Après la fin d'exercice, la Société a reçu une lettre du ministère des Ressources naturelles et de la faune, datée du 22 juin 2009, mentionnant qu'il ne versera pas le montant d'aide financière demandé par la Société nationale de l'amiante pour le paiement de fonds de retraite supplémentaires et d'indemnités de départ à ses anciens employés.

9. Instruments financiers

Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, de la subvention à recevoir et des créiteurs et charges à payer correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

LISTE DES ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration de la Société est composé d'au moins sept membres et d'au plus onze membres nommés par le ministre des Finances.

Au 31 mars 2009, les membres du conseil d'administration étaient :

LUCIE STE-CROIX

Présidente du conseil d'administration
Directrice générale de la gestion du milieu minier
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

JEAN-MARC CHARBONNEAU

Direction du développement de l'industrie minière
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

JOHANNE CYR

Directrice de la restauration des sites miniers
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

ROCH GAUDREAU

Directeur des titres miniers et systèmes
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

HÉLÈNE GIROUX

Secrétaire
Chef du Bureau de la conversion et des litiges miniers
Direction générale de la gestion du milieu minier
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

JOCELYNE LAMOTHE

Directrice de l'imposition minière
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

LOUIS MARCOUX

Direction du développement de l'industrie minière
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

SIÈGE SOCIAL :

800, Chemin Ste-Foy
4^e étage
Québec (Québec)
G1S 4X4
Téléphone : 418 627-6292
Télécopieur : 418 643-9297